

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 Juin 2023 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 11

Étaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, LOCUFIER Isabelle, DUCCESCHI Patrick, PIROTTE Lauriane, DUFOUR Daniel, ANSART Rénaud, MICHEL Nathalie, ROYE Hervé, CHARLEZ Emmanuelle, LEMAIRE Bruno.

Étaient excusés : USAI Thierry (procuration à LOCUFIER Isabelle), PHILIPPE Magalie (procuration à DUFOUR Daniel), MANET Maxime (procuration à SALLIO Michel), MASCAUX Tatiana (procuration à PIROTTE Lauriane)

Secrétaire de la séance : Hervé Roye

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité

Renouvellement et Actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune entre la ville et GRDF

La commune de Bugnicourt dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 19 décembre 1995 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 14/04/2023 en vue de le renouveler.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ **La convention de concession** qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à **30 ans** ainsi que les modalités de son évolution
- ✓ **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - o GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
 - o GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57AU 01/01/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget de la commune de Bugnicourt, à compter du 1er janvier 2024.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT DU NORD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la construction de 10 logements et la rénovation de 4 logements au 4 rue de la Rose, la société Habitat du Nord de Villeneuve d'Ascq sollicite la garantie financière de la commune vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour la somme globale de 935 769.00 €.

Vu la demande formulée par la société HABITAT DU NORD de Villeneuve d'Ascq ;

Vu l'exposé de son Président ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 VOIX CONTRE (dont 3 procurations), 4 VOIX POUR,

- Donne un avis défavorable à la demande de la Société Habitat du Nord pour la garantie financière ci-dessus présentée.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de nettoyage des voiries, espaces publics et divers terrains (balayage mécanique, salage, sablage, déneigement,).

Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A. et de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

CONTRATS DE TRAVAIL

1° M. le Maire rappelle aux élus que la commune a décidé en 2021 la création des emplois non-permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité. De ce fait, 5 jeunes de Bugnicourt, de 18 à 25 ans, ont été embauchés pour la durée hebdomadaire de 16 h courant août.

Cette opération sera renouvelée cette année.

2° Création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet pour les communes de 1000 habitants et plus (article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

3° Création de postes dans le cadre du dispositif du Parcours-Emplois-Compétence (PEC)

Adopté à l'unanimité

DIVERS

- Sortie des jeunes à Europa Park
- Fête des voisins
- Fête des mères
- Fête de la musique
- Fête de l'école
- Travaux : nouvel abris bus rue de Fressain, 2 nouveaux terrains de pétanque
- Piste cyclable